Communiqué de presse

L'ANPCEN lance l'édition 2012 du label « Villes et Villages Étoilés »

Les communes peuvent s'inscrire à partir du lundi 14 mai 2012

Paris – 10 mai 2012 : Organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, le concours « Villes et Villages Étoilés », gratuit et ouvert à toutes les communes de France quelle que soit leur taille, vise à promouvoir la qualité de la nuit pour les humains comme pour la biodiversité nocturne, à réduire la pollution lumineuse et à éviter les dépenses budgétaires et consommations d'énergie inutiles.
Cette quatrième édition du concours de l'ANPCEN est soutenue par les Parcs Naturels Régionaux, les Parcs Nationaux de France, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et les Ecomaires.

« *Nous remettons un label « Villes et Villages Étoilés », allant d'une étoile à cinq étoiles, en fonction des progrès accomplis dans une démarche volontaire par les communes participantes les plus méritantes, qui peuvent ainsi valoriser cette distinction sur des panneaux à poser aux entrées de ville. Nous leur adressons également un diplôme personnalisé avec un courrier indiquant des axes individualisés de progrès possibles. Les communes nous disent aussi s'appuyer sur le formulaire du concours pour connaître les questions leur permettant de progresser.* » précise l'ANPCEN.

Nouveau : un questionnaire enrichi

De nouvelles questions permettent de connaître les actions de sensibilisation, vers les citoyens, à la qualité de la nuit et aux économies d'énergie, les décisions des communes pour protéger la biodiversité nocturne et le ciel étoilé, leur connaissance de la nouvelle loi visant à réduire les nuisances lumineuses et de connaître celles qui sont liées à un parc naturel régional ou un parc national.

L'ANPCEN a bien sûr maintenu le panel des questions concernant l'orientation des flux lumineux, la colorimétrie des lampes, la gestion des illuminations de fin d'année et l'engagement des communes pour limiter pollution et nuisances lumineuses. Le questionnaire tient compte de la réduction de la puissance, lorsqu'une extinction n'est pas possible dans certains secteurs d'une grande agglomération, ainsi que du développement émergent de nouvelles technologies avec les luminaires à LEDs, dans l'objectif d'encadrer leur utilisation et limiter au mieux leurs nuisances spécifiques.

Pratique

Le questionnaire sera téléchargeable : à partir du lundi 14 mai 2012. Il doit être rempli en ligne.
Les réponses doivent parvenir **au plus tard le 1er novembre 2012.**

Toutes les informations nécessaires, le dossier de participation et le règlement du concours sont consultables sur le site www.villes-et-villages-etoiles.fr

Critères de notation

Comme pour les éditions précédentes, l'ANPCEN souhaite valoriser les communes pratiquant ou développant l'extinction complète ou partielle en milieu de nuit, l'utilisation de balisage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et limitée des bâtiments, ainsi que la marginalisation des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement. Le concours vise également à soutenir les municipalités, petites ou grandes, qui maîtrisent mieux la consommation électrique liée à l'éclairage public et optimisent la direction des lumières. L'implantation de dispositifs à faisceau de rayonnement laser ou de toute autre technologie est fortement pénalisée.
Les données recueillies seront dépouillées par l'ANPCEN. Ses correspondants locaux sur le terrain effectueront une vérification des informations communiquées par les communes.

Résultats

Pour la première fois cette année, un jury national distinguera 3 à 5 communes parmi les labellisées et leur décernera des prix spéciaux récompensant des efforts spécifiques.

A l'issue du concours, l'ANPCEN envoie à toutes les communes participantes un courrier personnalisé les informant des axes d'améliorations possibles et leur indiquant leur positionnement par rapport aux étiquettes environnementales que l'association a développé. Celles-ci permettent de maîtriser et minimiser les nuisances lumineuses, en s'appuyant sur 4 critères principaux complémentaires et indissociables : (1) la quantité de lumière totale émise dans l'environnement, (2) l'orientation de la lumière, (3) la distribution spectrale des lampes et (4) la consommation globale tenant compte du temps de fonctionnement de l'éclairage public.

Ces étiquettes figurent aussi dans la nouvelle charte que l'ANPCEN propose aux communes qui sont prêtes à signer des engagements volontaires.

Les communes se voient décerner un diplôme remis publiquement et le label leur permet de pouvoir poser les panneaux « ville étoilée » ou « village étoilé » aux entrées de commune suivant la notation obtenue.

Contacts presse : Agence Géraldine Musnier – 04 78 91 19 75
Géraldine Musnier : geraldine@agencegeraldinemusnier.com
Isabelle Larçon : isabelle@agencegeraldinemusnier.com

Contacts concours :

Pour tout renseignement global sur le concours : concours@villesetvillagesetoiles.fr
Inscriptions pour les communes : www.villes-et-villages-etoiles.fr

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes reconnue d'intérêt général, seule association nationale entièrement dédiée à ces enjeux pluriels, depuis 15 ans

Avec ses adhérents, dont ***100 associations membres****, l'ANPCEN représente* ***plus de 5500 personnes mobilisées.*** *L''ANPCEN est la* ***seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans. Elle agit de manière combinée au niveau national et local.***

L'ANPCEN, une action de plaidoyer national

L'ANPCEN a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne désormais pris en compte dans les lois Grenelle de l'environnement. L'association suit chaque étape de l'élaboration des décrets et arrêtés associés. L'ANPCEN est associée au processus de discussions de la norme expérimentale Afnor sur les nuisances lumineuses extérieures.
L'ANPCEN porte la recommandation nationale d'une meilleure gestion de la lumière dans les trames vertes et bleues sous la forme d'une « trame nocturne », ainsi que la prise en compte des effets de la lumière dans la future révision du plan national santé environnement.

L'association sensibilise tous les interlocuteurs nationaux utiles aux enjeux de l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, la disparition de la nuit par dégradations de l'environnement nocturne.

Ainsi l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes recense des données et notamment une liste des communes pratiquant l'extinction nocturne en milieu de nuit. Elle recommande également un meilleur recours à l'extinction partielle ou totale, dans la gestion des communes, ainsi que sa valorisation dans les certificats d'économie d'énergie.

L'ANPCEN a mis au point des étiquettes environnementales originales, sur le modèle des étiquettes énergie déjà connues du grand public, pour permettre aux élus de situer la performance des dispositifs existants et/ou de fixer leurs objectifs en termes d'éclairage public. Les étiquettes permettent également aux élus de promouvoir ces objectifs de manière lisible et simple auprès des citoyens.

L'ANPCEN est membre de la Fédération France Nature Environnement.

L'ANPCEN, une action au plus près des communes et des citoyens

70 correspondants locaux de l'association alertent et sensibilisent toute l'année citoyens et décideurs publics nationaux et locaux sur les nuisances lumineuses : conférences, animations, expositions…

Le concours Villes et villages étoilés valorise localement toutes les communes qui agissent ou veulent progresser. Par les actions des 176 communes labellisées, il a permis de toucher 300 000 habitants.

Par ailleurs, l'ANPCEN a conçu une charte qu'elle propose à la signature des communes qui acceptent de s'engager volontairement à rénover leur éclairage extérieur. L'ANPCEN organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent notamment mieux gérer l'éclairage public. Cette charte vient d'être rénovée en 2012. Consultable sur www.anpcen.fr

Soutenir l'association dans ses actions :
« La Vie a besoin de la Nuit, la Nuit a besoin de nous »

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
c/o SAF 3, rue Beethoven 75016 Paris
www.anpcen.fr

Protection du ciel nocturne et réduction de la pollution lumineuse, des enjeux indissociables les uns des autres

Pour l'ANPCEN, il ne s'agit pas bien sûr de remettre en question la nécessité d'éclairer pour des besoins évidents de sécurité et d'agrément, ni de supprimer l'éclairage artificiel, mais de le raisonner, l'organiser de manière à en atténuer les impacts négatifs, en faire un service adapté aux enjeux du XXIe siècle.
En une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé l'alternance naturelle du jour et de la nuit en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel : 9,5 millions de points lumineux[1] sont en fonctionnement actuellement sur le territoire français, alors que 20 ans plus tôt, on en dénombrait 5,8 millions, soit une augmentation deux fois plus importante que l'artificialisation des sols dans le même temps (où on est passé de 6,94% à près de 9% aujourd'hui[2]). Cela se traduit aujourd'hui par un halo de lumière enveloppant chaque ville et village de France. L'éclairage non adapté a notamment des conséquences sur les dépenses publiques, sur les humains comme sur l'environnement.

Dépenses publiques à maîtriser

A l'heure où les pouvoirs publics demandent aux particuliers de maîtriser leurs dépenses en énergie et dans un contexte de rigueur de l'Etat français, l'éclairage public représente dans le budget des communes 20% de la facture globale d'énergie et 38% de la facture d'électricité. L'éclairage public représente 48% de la consommation électrique des collectivités locales en kWh[3]. Le potentiel d'économies budgétaires peut varier de 25 à 50%. Au coût de fonctionnement doivent être ajoutés les coûts de maintenance et d'équipement des communes (rénovation et nouvelles installations). Cela conduit à un coût global de l'éclairage public correspondant à près du triple de la facture d'électricité liée à l'éclairage public.

Perte d'énergie considérable et émissions de gaz à effet de serre, plus déchets à éviter

En France, près de 7 milliards de kWh sont utilisés pour l'éclairage public[4]. L'économie potentielle pour les collectivités est donc très importante : l'éclairage public représente à lui seul 48% de la consommation électrique des collectivités locales. L'ADEME et EDF estiment entre 30 et 40% la perte d'énergie pour les communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage public. De plus, toute énergie inutile génère pour sa production, son approvisionnement, ses équipements et son transport, des émissions de gaz à effet de serre à diviser pourtant par 4 et des déchets nucléaires à éviter.

Biodiversité

Les nuisances lumineuses affectent les équilibres des écosystèmes et perturbent la chaîne alimentaire. l'ANPCEN rappelle que la biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit et que beaucoup d'espèces sont nocturnes. Elle rappelle que la loi Grenelle I ne fait pas des nuisances lumineuses une seule question d'énergie. La loi fixe pour objectif la prévention, la suppression ou la limitation « des émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes »,

Santé

L'homme possède des récepteurs commandant, en fonction de la lumière ou de l'obscurité, la production d'hormones et de protéines indispensables à la croissance ou à la régulation du sommeil. La lumière intrusive (enseignes, rues, voisinage) perturbe le sommeil et la santé des occupants d'une pièce de repos (chambre à coucher, dortoir, camping, hôtel, hôpital…). Or les activités nocturnes produisent de plus en plus de lumières intrusives gênantes.

Le ciel, les humains, les générations futures

Le ciel nocturne a toujours eu une forte influence sur la pensée et la culture humaine : de la philosophie à la religion, de l'art à la littérature en passant par la science, la nuit a toujours été source d'inspiration et de questionnement. Le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de notre l'environnement. Il constitue un paysage à part entière qu'il convient de préserver pour les générations futures. La constellation de la Grande Ourse comprend environ 400 étoiles visibles à l'œil nu. Aujourd'hui, une quarantaine reste visible dans les zones les moins polluées, moins d'une dizaine au centre des grandes villes.

---

[1] B Lafitte, Ademe – Environnement magazine « mettre les économies en lumière » mai 2012 – « l'Ademe fait la chasse aux watts » Acteurs publics.com 25 avril 2012
[2] Ifen
[3] Enquête ADEME – SOFRES 2005
[4] Dossier de presse – Meedtl, 16 12 2011.

Les partenaires de Villes et villages étoilés de l'ANPCEN en 2012

ECOMAIRES

Les Eco Maires

LPO

LPO

MEEDTL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

PNF

partenaire Parcs nationaux de France

PNR

Parcs naturels régionaux de France